

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS AGA 2023/2024

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques
- Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « activités gymniques acrobatiques » jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

PUBLIC VISE

La formation s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus (ou ayant 18 ans dans l'année de formation), attirée par le domaine sportif, souhaitant se professionnaliser, appréciant la polyvalence et pratiquant les activités gymniques.

PRE REQUIS

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du PSC1 (ou AFPS, ou SST en cours de validité, ou PSE 1 en cours de validité, ou PSE 2 en cours de validité, ou AFGSU 1 ou 2 en cours de validité)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des "Activités gymniques" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Être capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités au moyen d'un test technique suivant l'option choisie

DUREE ET ORGANISATION

La durée du BPJEPS spécialité "Éducateur Sportif" mention "Activités gymniques" est d'un an (le nombre d'heures est d'environ 677 heures en centre de formation hors allègements).

L'effectif de stagiaire est compris entre 8 et 20.

La formation se déroule en présentiel au Pôle France de Gymnastique de Marseille ou dans des gymnases à proximité selon les modules, et en distanciel.



MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation alterne entre cours théoriques et cours pratiques. Des mises en situation professionnelles sur différents publics sont fréquemment mises en place.

SUIVI ET EVALUATION

Le suivi des stagiaires se fait grâce à un livret de suivi (suivi de l'alternance, des compétences, des objectifs).

Les évaluations formatives se font grâce à des questionnaires, mises en pratique, jeu de rôle, recherches.

L'obtention du diplôme se fait grâce à l'obtention de 4 Unités Capitalisables, qui représentent des blocs de compétences.

ENCADREMENT

L'encadrement pédagogique est assuré par des experts dans leur domaine, ils sont encadrés par le responsable pédagogique.

PROGRAMME DE FORMATION

- **Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure**
 - . Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
 - . Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
 - . Contribuer au fonctionnement d'une structure

- **Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure**
 - . Concevoir un projet d'animation
 - . Conduire un projet d'animation
 - . Evaluer un projet d'évaluation

- **Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques**
 - . Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
 - . Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
 - . Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- **Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « activités gymniques acrobatiques » jusqu'au premier niveau de compétition fédérale**
 - . Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
 - . Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
 - . Garantir des conditions de pratique en sécurité